

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022

**Convocation du :** 14 Juin 2022

**Présents :** Virginie BONNAT, Vindyana DESIGAUD, Angélique TOMAS  
Gwénael ALVES (arrivé à 20H15 pour la délibération N°1), Georges CHENE,  
Jean-Michel CORMORECHE, Jean-Luc COURTIAL, Laurent DELUNEL,  
Jérôme DESCOMBES, Patrice FLAMAND, Gilles PENEL

**Absent excusé :** Denis DURAND (pv G. PENEL), Martine PETIT (pv L. DELUNEL), Aline  
TAMAIN (pv V. DESIGAUD)

**Secrétaire de séance :** Virginie BONNAT

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. Délibérations**

- 1- Finances : Choix du prestataire pour la réalisation du plateau multisports
- 2- Finances : Demande de subvention pour le projet « Agrandissement du restaurant scolaire et aménagement de la garderie périscolaire »
- 3- Finances : Demande de subvention pour le projet « Nouvelle Salle des Fêtes »
- 4- Finances : Tarifs de location – Local et garage rue des Verchères – Budget commerces
- 5- Finances : Tarif de location de l'ancien local technique – Budget principal
- 6- Finances : Régie location matériel communal - Tarif de location du véhicule réfrigéré
- 7- Finances : Souscription d'une ligne de trésorerie sur le budget Principal
- 8- Finances : Souscription d'un emprunt sur le budget Assainissement
- 9- Urbanisme : Implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie
- 10- Ressources humaines : Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité
- 11- Intercommunalité : Approbation rapport de la CLECT

#### **II. AUTRES DECISIONS ET AVIS**

**COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

#### **III. INFORMATIONS & DIVERS**

- Rapport d'activité 2021 de CC Dombes

Le compte rendu du 17 Mai 2022 est adopté à l'unanimité des 13 voix.

### **I. DÉLIBÉRATIONS**

#### **1- Finances : Choix du prestataire pour la réalisation du plateau multisports (N°2022-37)**

La commission « Patrimoine » a consulté différents prestataires afin de réaliser le projet « Plateau multisports ». Trois entreprises ont répondu pour la fourniture et la pose du plateau et une pour la réalisation des enrobés.

VB            VD            MP            ATA            ATO            GA            GC            JMC  
(pv L.D)            (pv V.D)

JLC            LD            JD            DD            PF            GP

(Pv G.P)

La commission « Patrimoine » propose de confier les travaux correspondants aux entreprises ayant les critères techniques et de prix les plus satisfaisants, soit :

- Fourniture et pose du plateau multisport, société Transalp pour un montant de 54 003.50 € TTC
- Fourniture et réalisation des enrobés, société Eurovia pour un montant de 18 840.00 € TTC.

Mme Vindyana DESIGAUD précise que le devis de la société Husson est un devis standard sans déplacement de leur part. Casalsport est au même montant que Transalp mais n'ont jamais rappelé. Elle informe également que la demande de subvention auprès de l'ANS (50%) a été acceptée.

Les élus sont d'accord pour mettre en place des filets afin que les ballons ne retombent pas dans l'école.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

➤ **APPROUVE les devis des entreprises suivantes :**

- **Fourniture et pose du plateau multisport, société Transalp pour un montant de 54 003.50 € TTC**
- **Fourniture et réalisation des enrobés, société Eurovia pour un montant de 18 840 € TTC**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises citées ci-dessus.**

## **2- Finances : Demande de subvention pour le projet « Agrandissement du restaurant scolaire et aménagement de la garderie périscolaire (N°2022-38)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au Budget 2022 du projet « Agrandissement du restaurant scolaire et aménagement de la garderie périscolaire ». Il présente ce projet, le montant des travaux est estimé à 389 525 € HT, et la maîtrise d'œuvre et les autres bureaux d'étude à 74 010 €, soit un TOTAL de 463 535 € HT. Le plan de financement suivant est proposé:

<b><u>Financiers</u></b>	<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>Montant HT</u></b>	<b><u>Taux</u></b>
<b>DETR 2022</b>		<b>194 763</b>	<b>50%</b>
<b>Union européenne</b>			
<b>Etat – autre</b>			
<b>Conseil régional</b>		<b>58 430</b>	<b>15%</b>
<b>Conseil départemental</b>			
<b>Fonds de concours CC ou CA</b>	<b>CCDombes</b>	<b>22 000</b>	<b>5.65%</b>
<b>Autres (à préciser)</b>			
<b>Total subventions publiques</b>		<b>275 193</b>	<b>70.65%</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>114 332</b>	<b>29.35%</b>
<b>Emprunts</b>			

VB

VD

MP  
(pv L.D)

ATA  
(pv V.D)

ATO

GA

GC

JMC

JLC

LD

JD

DD

PF

GP

(Pv G.P)

<b>Total autofinancement</b>		<b>114 332</b>	<b>29.35%</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>389 525</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement proposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions, notamment auprès de la Région, de la communauté de communes de la Dombes au titre d'un fonds de concours et de l'Etat au titre de la DETR 2022. Et à signer tous documents relatifs à cette opération.

### **3- Finances : Demande de subvention pour le projet « Nouvelle salle des fêtes » (N°2022-39)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au Budget 2022 du projet « Nouvelle salle des fêtes ». Il présente ce projet avec 2 scénarios possibles, le montant des travaux est estimé à 1 263 300 € HT, la maîtrise d'œuvre et les autres bureaux d'étude à 252 660 €, soit un TOTAL de 1 515 960 €. Le plan de financement suivant est proposé :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
<b>DETR 2023</b>		<b>200 000</b>	<b>13.19%</b>
<b>Union européenne</b>			
<b>Etat – autre</b>			
<b>Conseil régional</b>		<b>300 000</b>	<b>19.79%</b>
<b>Conseil départemental</b>		<b>225 000</b>	<b>14.84%</b>
<b>Fonds de concours CC ou CA</b>		<b>150 000</b>	<b>9.89%</b>
<b>Autres (à préciser)</b>			
<b>Total subventions publiques</b>		<b>875 000</b>	<b>57.71%</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>515 960</b>	<b>34.04%</b>
<b>Emprunts</b>		<b>125 000</b>	<b>8.25%</b>
<b>Total autofinancement</b>		<b>640 960</b>	<b>42.29%</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>1 515 960</b>	<b>100%</b>

VB      VD      MP      ATA      ATO      GA      GC      JMC  
(pv L.D)      (pv V.D)

JLC      LD      JD      DD      PF      GP

(Pv G.P)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants**

- **APPROUVE le plan de financement proposé**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions, notamment auprès de la Région, du département de l'Ain, de la Communauté de communes de la Dombes au titre d'un fonds de concours et de l'Etat au titre de la DETR 2023. Et à signer tous documents relatifs à cette opération.**

#### **4- Finances : Tarifs de location – Local et garage Rue des Verchères – Budget commerces (N°2022-40)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à la réfection du Local situé dans la rue des Verchères d'une surface de 130 m<sup>2</sup> dont 30 m<sup>2</sup> de mezzanine, celui-ci ainsi qu'un garage d'une surface de 25 m<sup>2</sup> seront loués à proximité d'un parking communal.

Il convient d'établir un bail commercial avec Monsieur BORTOLINI Nicolas pour ce local suite à sa délocalisation pour cause de démolition du local qu'il loue actuellement. Le montant mensuel proposé est de 500 € H.T (soit 3.84 € HT le m<sup>2</sup>), révisable annuellement selon les conditions qui seraient stipulées sur le bail. Il convient d'établir un bail de location pour le garage. Le montant mensuel proposé est de 58.33 € HT soit (2.33 € HT le m<sup>2</sup>), révisable annuellement selon les conditions qui seraient stipulées sur le bail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **DECIDE de fixer le montant mensuel pour le local à 500 € H.T. révisable au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) et les modalités indiquées dans le bail,**
- **DECIDE de fixer le montant mensuel pour le garage à 58.33 € H.T. révisable au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) et les modalités indiquées dans le bail,**
- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer les conventions de location selon les conditions générales et particulières, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à assurer les recouvrements mensuels sur le budget annexe Commerce (Entité CO), assujetti à la TVA .**

#### **5- Finances : Tarifs de location de l'ancien local technique – Budget principal (N°2022-41)**

Suite à l'acquisition d'un nouveau local technique en zone artisanale, la commission « Bâtiments » propose de mettre en location le bâtiment actuel, situé Route de Belleville.

La commission propose également de diviser le bâtiment en 2 locaux commerciaux, un de 40 m<sup>2</sup> (Local 1) et le deuxième de 160 m<sup>2</sup> (Local 2).

Monsieur Gwénael Alves (Menuisier-métallier) se porte candidat pour le local 2 et Monsieur John Perret (Peintre) pour le local 1.

Il convient d'établir un bail commercial avec Monsieur Gwénael Alves pour le local 2. Le montant mensuel proposé est de 800 € H.T (soit 5 HT le m<sup>2</sup>), révisable annuellement selon les conditions qui seraient stipulées sur le bail.

Il convient d'établir un bail commercial avec Monsieur John Perret pour le local 1. Le montant mensuel proposé est de 200 € HT (soit 5 HT le m<sup>2</sup>), révisable annuellement selon les conditions qui seraient stipulées sur le bail.

M. Gilles PENEL demande à M. Gwénael ALVES si la location est pour du stockage ou pour la réalisation de travaux. Il répond surtout pour du stockage, des bureaux ainsi que du déchargement.

Monsieur le Maire précise que le montant de la location est plus cher que le local de la Rue des Verchères car les équipements ne sont pas les mêmes, comme le portail sécurisé, l'isolation, l'espace cour et la salle d'eau.

M. Gwénael ALVES, candidat au local 2, se retire du vote

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

VB      VD      MP      ATA      ATO      GA      GC      JMC  
(pv L.D)      (pv V.D)

JLC      LD      JD      DD      PF      GP

(Pv G.P)

- **DECIDE de fixer le montant mensuel pour le local 2 à 800 € H.T. révisable au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) et les modalités indiquées dans le bail,**
- **DECIDE de fixer le montant mensuel pour le local 1 à 200 € H.T. révisable au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) et les modalités indiquées dans le bail,**
- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer les conventions de location selon les conditions générales et particulières, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2022 pour le local 2 et du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le local 1.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à assurer les recouvrements mensuels sur le budget principal.**

## **6- Finances : Régie location matériel communal - Tarif de location du véhicule réfrigéré au 01/07/2022 (N°2022-42)**

VU les arrêtés 07/96 du 14 Novembre 1996 portant institution d'une régie de recettes pour la location de la caisse réfrigérante et 08/96 du 15 Novembre 1996 portant nomination du régisseur de recettes pour l'encaissement des redevances correspondantes ;

VU l'arrêté 04/03 du 10 Février 2004 modifiant le régisseur et certaines conditions de la régie ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2006 autorisant la modification de régie de la caisse réfrigérante, qui sera complétée par du matériel divers de fêtes, et définissant les tarifs et conditions de location

VU l'arrêté 06/03 du 14 Février 2006 modifiant le libellé de la régie,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'acquisition d'un véhicule réfrigéré FIAT DOBLO, immatriculé DL-089-NL, il convient de l'intégrer dans la régie location de matériel et d'en fixer son tarif de location aux particuliers. Il est proposé :

	Tarif pour une durée de location de 48H	Tarif par journée complémentaire	Caution
Associations et habitants de Chaneins et Valeins	70 € TTC + 1€ TTC le km.	30 € TTC	2500 € TTC
Associations et habitants extérieurs	140 € TTC + 1€ TTC le km	60 € TTC	2500 € TTC

Monsieur le Maire précise que de la publicité (commerçants et artisans) sera apposée sur le véhicule

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **INTEGRE le véhicule réfrigéré FIAT DOBLO, immatriculé DL-089-NL, dans la régie location matériel communal.**
- **FIXE le tarif de location du véhicule réfrigéré FIAT DOBLO, immatriculé DL-089-NL, à partir du 01/07/22, tels que définis ci-dessus ;**
- **LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de recouvrer les sommes correspondantes sur le compte 7588 du budget Principal ;**
- **LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire d'en informer la population, la Trésorerie de Châtillon Sur Chalaronne et la Mairie de Valeins.**

## **7- Finances : Souscription d'une ligne de trésorerie sur le budget Principal**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal, car les élus demandent des précisions sur la proposition de prêt relais de la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté.

VB      VD      MP      ATA      ATO      GA      GC      JMC  
(pv L.D)      (pv V.D)

JLC      LD      JD      DD      PF      GP

(Pv G.P)

## **8- Finances : Souscription d'un emprunt sur le budget Assainissement (N°2022-43)**

VU la délibération N°2022-29, autorisant Monsieur le Maire à engager les démarches auprès des établissements bancaires afin d'emprunter sur une durée de 10 ans, pour un montant de 100 000 €, afin de financer divers travaux.

Après consultation réalisée auprès de deux banques, le Crédit Agricole Centre-Est et la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté, la commission Finance a étudié la proposition d'offre de prêts de la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté, seule banque à avoir répondu, et l'a retenue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **ACCEPTE la proposition de la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :**
  - **Prêt de 100 000 € destiné à financer divers travaux au taux fixe de 1.45 % sur une durée de 10 ans - Périodicité Annuelle avec une première échéance avancée – Echéance constante - Frais de dossier 100 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **PREND l'engagement d'inscrire chaque année, les crédits nécessaires au budget Assainissement**

## **9- Urbanisme : Implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie (N°2022-44)**

VU la délibération N°2022-34, donnant un accord de principe pour la vente du terrain pour l'implantation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications et laissant le soin à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires, de signer la convention qui sera établie

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la vente du terrain reste à déterminer, que le changement d'affectation du chemin sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal et qu'un rachat de terrain de 123m<sup>2</sup> sera à réaliser auprès de la CC Dombes (Communauté de communes de la Dombes)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **DECIDE de fixer le prix de vente à 18 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.**

## **10- Ressources humaines : Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité (N°2022-45)**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison des congés estivaux des agents techniques :

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique polyvalent, à temps complet. Monsieur le Maire informe qu'un seul candidat s'est proposé et que beaucoup de travaux sont à réaliser.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

VB            VD            MP            ATA            ATO            GA            GC            JMC  
(pv L.D)            (pv V.D)

JLC            LD            JD            DD            PF            GP

(Pv G.P)



Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports: NEANT

Commission Information Communale : (LD) Création d'une page facebook

Commission Bâtiments – Patrimoine : NEANT

Commission Développement Economique-Commerce : (PF et JD)

-Opération « Cœur de village » : Signature entre l'EPF de l'Ain et Mme Ozbolt le 22/06

-Commerces : Réunion avec La Bascule le 28/06

-Commerces : Arrivée hebdomadaire d'un foodtruck de pâtes fraîches à partir du 13/07

Commission Finances-Fiscalité-Personnel (PF, MP et VD) :

- Point sur les entretiens d'embauche, en cours de décision

- Formations à proposer en urbanisme pour l'agent administratif d'accueil mairie.

Commission Intercommunalité : (PF)

-Rapport d'activité 2021 de la CC Dombes

-Arrêt de la déchèterie de Chatillon sur Chalaronne. Les administrés doivent se rendre désormais à Villars les Dombes ou Saint André de Corcy. Présentation d'une lettre de M. Didier Muneret, Maire de Dompierre sur Chalaronne, exposant son mécontentement.

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : NEANT

#### **IV – INFORMATIONS & DIVERS**

Réunion avec la gendarmerie et le major Chabot pour présenter le bilan le 27/06. Monsieur le Maire étant indisponible, Mrs Georges CHENE et Jérôme DESCOMBES seront présents.

La séance est levée à 23H45.

VB            VD            MP            ATA            ATO            GA            GC            JMC  
(pv L.D)            (pv V.D)

JLC            LD            JD            DD            PF            GP  
(Pv G.P)